

Publié sur actualites/publication-de-la-nomenclature-des-recettes-du-programme-741-pour-lannee-2017 (<https://retraitesdeletat.gouv.fr/actualites/publication-de-la-nomenclature-des-recettes-du-programme-741-pour-lannee-2017>)

Publication de la nomenclature des recettes du programme 741 pour l'année 2017

28 décembre 2016

Il s'agit de donner toutes les informations nécessaires aux comptables et gestionnaires pour que le recouvrement des recettes du CAS se passe dans les meilleures conditions.

La version 2017 de la nomenclature est complétée de nouveaux comptes budgétaires pour permettre la comptabilisation en recettes au comptant des recettes de validations de services auxiliaires en provenance de l'Ircantec.

Elle actualise le taux de retenue salariale applicable en 2017 (10,29 %) ainsi que le taux représentatif de la contribution employeur dans la formule de calcul du taux de retenue à appliquer en cas de surcotisation (30,65% pour l'année 2017).